

2J FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital social de 321.000 €**

Siège social :

13, Impasse des Tonneliers

BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Apport de
Mr Patrick SIMON**

A

la société 2J FRANCE

2J FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital social de 321.000 €**

**Siège social :
13, Impasse des Tonneliers
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220)**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Apport de
Mr Patrick SIMON
A
la société 2J FRANCE**

Monsieur,

Dans le cadre de votre projet de création de la société 2J FRANCE, vous nous avez désigné le 10 mars 2025 en qualité de commissaire aux apports.

En exécution de cette mission, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-33 du Code de Commerce.

Le projet de statuts fournit le détail de des apports réalisés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission ; Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission le cas échéant, et d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Le projet de statuts contenant le détail de l'apport dont nous avons pris connaissance par l'intermédiaire de votre Conseil, précise que Monsieur Patrick SIMON souhaite apporter 3.750 actions qu'il détient dans la société DN FRANCE en échange de titres de la société 2J FRANCE.

Cet apport est évalué à 321.000 Euros, soit 85,60 Euros par action.



Les 3.750 actions de la SAS DN FRANCE apportées par Monsieur SIMON lui appartiennent en pleine propriété pour les avoir souscrites lors de la création de la société le 11 juin 2021.

A l'issue de cette opération, la SAS 2J FRANCE aura un capital de 321.000 Euros divisé en 32.100 actions de 10 Euros chacune, intégralement détenues par Monsieur SIMON.

La SAS 2J FRANCE, dont le siège social sera au 13, Impasse des Tonneliers - BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220), aura pour objet social :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger,

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Toutes prestations de services dans le domaine commercial, administratif, financier, comptable et informatique, ainsi que toutes prestations de conseil et de formation ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ;
- La direction, la gestion, l'animation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- L'achat, la vente et le négoce de tous produits ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle, de conseil, l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société ;
- L'acquisition, la gestion, l'administration et la disposition de tout tènement immobilier dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- L'activité de marchand de biens ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Cette opération d'apports lors de la constitution de la SAS 2J FRANCE a pour objectif la gestion patrimoniale des actifs professionnels de Mr Patrick SIMON.

CARACTERISTIQUES DE LA SAS DN FRANCE

R.C.S. : Villefranche-Tarare n°900.416.595

Forme : Société par action simplifiée

Durée : 99 ans à compter du 17/06/2021

Objet & Activité : La Société a pour objet, en France et à l'étranger,
La conception et la commercialisation de conteneurs sur mesure et de tous matériels destinés au stockage, manutention, transport de fluide et pulvérulents, (cuves, filtres, décanteurs, déshuileurs, ...) notamment en polyester fibre de verre et polyéthylène pour



l'industrie, les collectivités territoriales, l'environnement, ainsi que pour tout autre secteur.

La commercialisation de microstations d'épuration et réservoirs à incendies,

Toutes prestations de services notamment de conseils, études et chiffrages dans tous les secteurs d'activités.

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes les entreprises et à toutes les sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaire ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Capital social : 50.000 Euros divisé en 5.000 actions de 10,00 Euros chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Siège social : 13, Impasse des Tonneliers - BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220)

Administration : Monsieur SIMON Patrick
de la société né le 17 octobre 1962 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) demeurant 13, Impasse des Tonneliers - BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220) est Président ;

II - EVALUATION DES APPORTS

La valorisation de l'apport des actions de la SAS DN France a été calculée à partir d'une estimation de la valeur totale des actions de cette société à 428.000 Euros.

L'évaluation des actions de la société SAS DN FRANCE a été faite à partir des données comptables des exercices clos au 30/06/2022, au 30/06/2023 et au 30/06/2024 et arrêtés par le Président selon les mêmes normes et principes comptables.

Cette évaluation a été réalisée en prenant en compte une combinaison de méthodes :

- Valeur patrimoniale sur la base des capitaux propres réévalués en prenant en compte une plus-value sur la clientèle de 168.005 Euros.
Selon cette méthode, la SAS DN FRANCE est évaluée à 440.154 Euros.
- Valeur de productivité avec un taux de capitalisation du bénéfice moyen de 20%.
Selon cette méthode, la SAS DN FRANCE est évaluée à 418.005 Euros.
- Rendement par capitalisation de l'EBE corrigé de la rémunération économique normale.
Selon cette méthode, la SAS DN FRANCE est évaluée à =431.074 Euros.

m

- Capitalisation de la CAF moyenne avec un coefficient de 5ans
Selon cette méthode, la SAS DN FRANCE est évaluée à 421.080 Euros.

Ces méthodes combinées et pondérées aboutissent à une fourchette de valeurs comprises entre 425.000 et 428.000 Euros pour 100% des actions de la SAS DN FRANCE.

La valeur retenue pour la valorisation des apports est de 321.000 Euros, soit 85.60 Euros par action.

L'estimation de la société DN FRANCE telle que décrite ci-dessus est corroborée par les différentes méthodes de calcul habituellement retenues pour l'évaluation des entreprises

L'apport des 3.750 parts sociales représentant 75,00 % du capital de la SAS DN FRANCE a ainsi été valorisé pour 321.000 Euros.

Les conditions de poursuite de l'activité demeurant favorables et permettent de conforter les réalisations de l'exercice clos le 30/06/2024 ainsi que les valeurs retenues.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires concernant la réalité des apports au regard de l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause leur caractère transférable, ainsi que l'absence de surévaluation de la valeur globale des apports.

Nous n'avons relevé aucun élément susceptible de remettre en cause la réalité des apports, que les méthodes de valorisation retenues sont usuelles au regard de l'activité des sociétés concernées et que les travaux d'évaluation et les analyses de sensibilité mises en œuvre par nos soins confortent la valeur globale des apports.

III - REMUNERATION DES APPORTS ET AVANTAGES PARTICULIERS

En rémunération de son apport, il sera attribué 32.100 actions d'une valeur nominale de 10 Euros de la société 2J FRANCE à Monsieur Patrick SIMON.

Aucun avantage particulier n'a été prévu par le projet d'acte d'apport.

IV - OPINION SUR LA VALEUR DES APPORTS

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 321.000 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Cluny, le 14 mars 2025

ABG AUDIT
Olivier MAMESSIER
Commissaire aux Comptes